Les clochers. — ... en a été bien souvent question pendant la période électorale des deux clochers pour lesquels l'ancien conseil est intervenu pour une certaine part dans les dépenses de construction ; dans les nombreuses réunions publiques qui ont précédé les scrutins des 3 et 10 mai des candidats n'ont jamais manqué de s'en faire une plate-forme. Cela n'a pu heureusement retarder les travaux; la belle flèche de la Croix-Rouge sera bientôt achevée; et on passe maintenant en revue les pièces de l'ancien clocher de Saint-Christophe que les Tourquennois entend aussi à bref délai la satisfaction de le reconstituer tel qu'il était il y a quinze mois.

Les grèves. — Le travail doit être repris aujourd'hui au complet dans l'un des deux établissements industriels où la grève existait encore.

Aucun changement à signaler en ce qui concerne les zingueurs et les ferblantiers.

Tombé d'une pile de balles. — Mardi matin, un homme de peine, Achille Desrumeaux, âgé de 33 ans, demeurant rue de la Latte, est tombé d'une pile de balles de laine, haute de 4 mètres. Il a reçu dans sa chute des contusions à la hanche et s'est fait la main quelques déchirures causées par une aiguille d'emballage. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, il a été transporté en voiture à son domicile.

A propos d'une tentative de déraillement. — Afin de faire cesser toute équivoque, nous devons dire que le jeune garçon de quatorze ans qui s'est rendu coupable d'une tentative de déraillement du car électrique, s'appelle Victor Dupont.

Disparition d'un garçon de onze ans. — On signale la disparition, depuis le vendredi 15 mai, de Amand Vanlaëte, âgé de onze ans, demeurant rue Saint-Pierre, n° 19. Il portait un costume de marinos bleu et était tête-nue.

Mouvaux. — TENTATIVE DE MEURTRE D'UN PÈRE SUR SON FILS. — Une scène des plus pénibles s'est produite dans un estaminet du Pavé Bleu, lundi assez tard dans la soirée : un père a, froidement et sans aucune provocation, porté à son fils un coup de couteau qui a causé une assez grave blessure.

Voici, d'après les renseignements que nous avons recueillis sur place, comment cette tentative de meurtre s'est accomplie.

Le cabaret *Au Coq Anglais*, situé au Pavé Bleu, est tenu par M. Désiré Millescamps, célibataire, âgé de 25 ans, qui y habite avec sa mère et trois frères.

Mme Millescamps, la mère, s'étant vue forcée, par suite de mauvais traitements, de se séparer de son mari.

C'est celui-ci qui a été le triste héros du drame de famille.

D'un caractère soupçonneux et vindicatif, Delphin Millescamps père, âgé de 61 ans, vivait seul non loin de l'estaminet tenu par son fils.

Il travaillait, comme tisserand, chez M. Glorieux-Picavet à la Marguerite.

Lundi vers six heures du soir, il entrait à l'estaminet *Au Coq Anglais* et proférait des menaces de mort contre sa femme : « Tu n'as plus que deux heures à vivre », lui disait-il.

On ne prit pas garde à ces paroles, et Delphin Millescamps se retira aussitôt pour aller s'attabler dans un autre estaminet, chez M. Eleuthère Catel, où il joua aux cartes.

Vers dix heures et demie du soir il revint chez son fils, se mit à boire, puis tout à coup, sans qu'aucune discussion ne fût survenue, il sortit de sa poche un couteau et en porta à son fils Désiré, qui lui avançait sa casquette, un violent coup au ventre.

Le blessé s'affaissa aussitôt en appelant du secours : le sang jaillissait assez abondamment de la plaie ; la lame avait pénétré de 3 centimètres dans les chairs.

Delphin Millescamps, après avoir porté le coup, s'était enfui immédiatement; deux témoins se mirent à sa poursuite, parvinrent à le rejoindre et le désarmèrent, malgré une vive résistance; mais ils n'eurent pas la pensée de le maintenir pour le remettre entre les mains de la justice et le meurtrier s'éclipsa.

Depuis, malgré toutes les recherches faites, par les gardes-champêtres, dans les environs, il n'a pas été retrouvé.

M. Vincent, médecin, mandé aussitôt, prodigua ses soins au malheureux Désiré Millescamps.

Il constata que le blessé devait à l'épaisseur de ses vêtements, de n'avoir pas été tué sur le coup.

L'arme dont le meurtrier s'était servi est un petit couteau de cuisine, à lame très affilée, d'une longueur de 7 à 8 centimètres.

La blessure est sérieuse, mais, s'il ne survient pas de complications, la vie du blessé n'est pas en danger.

Coïncidence assez triste : il y a un an, jour pour jour, Delphin Millescamps blessait deux de ses fils, qui défendaient leur mère contre ses brutalités.

Halluin. — *Au bureau des Postes et Télégraphes.* — La receveuse, Mme Wallard, vient d'être admise à faire valoir ses droits à la retraite : le nouveau titulaire est attendu à Halluin à très bref délai.

Nous avons dit qu'à la séance de dimanche dernier, le Conseil municipal avait voté, à l'unanimité, le transfert du bureau dans la maison qu'occupait, rue de la Gare, M. Merlin, pharmacien-docteur. On sait que les différents services : postes, télégraphe et téléphone, doivent être centralisés dans ce nouveau local.

Les travaux d'installation sont déjà commencés, et on estime que, pour lundi prochain, la nouvelle organisation que réclamait depuis si longtemps le commerce d'Halluin pourra entrer en fonctionnement.

— *Outrages publics à la pudeur et insultes à la police.* — Dimanche après-midi, à l'heure où les nombreux amateurs se rendaient, par la rue de Lille, aux courses de Menin, on voyait couché au fond du fossé qui borde la route, et dans une posture des plus répréhensibles, Louis Morel, âgé de 57 ans, ouvrisseur, demeurant à Halluin. Le malheureux aggrava ensuite son affaire en adressant au brigadier de police les plus grossières insultes. Il a été conduit à Lille mardi matin.

— *La loi du 8 août 1892.* — Procès-verbal a été dressé contre le nommé C..., d'origine belge, qui n'avait pas fait, dans les délais voulus, sa déclaration d'étranger. Le patron qui l'occupait sera également poursuivi.

— *Les grèves.* — Il n'y a plus lieu de s'occuper de l'établissement de M. Lepoutre, comme nous l'avons dit hier.

Même situation chez M. Vandenberghe : les pourparlers n'ont pas encore été repris.

Roncq. — *Démission de M. Edouard Bonduel, le nouveau maire de Roncq.* — M. Edouard Bonduel-Ghesquière, nommé dimanche dernier, à l'unanimité des membres du Conseil municipal, maire de la commune, en remplacement de M. D. Leurent, vient d'envoyer sa démission à la Préfecture.

Le motif de sa détermination est son état de santé qui ne lui permettrait pas de se consacrer aussi activement qu'il ne le voudrait à l'administration de la commune.

Cette décision de M. Bonduel cause à Roncq bien des regrets. Ancien maire de la commune de 1882 à 1888, M. Bonduel avait contribué pour une large part à maintenir ici une union entre tous les habitants, qui l'estimaient beaucoup.

Cette démission va nécessiter l'élection d'un nouveau maire à une prochaine séance dont la date n'est pas encore fixée.

— *La ducasse.* — C'est dimanche prochain, jour de la Pentecôte, qu'a lieu ici la première grande ducasse de l'année.

Déjà une dizaine de grandes caravanes de forains sont arrivées et plusieurs forains avaient déjà commencé mardi soir à monter les baraques qui doivent abriter les étalages de leurs marchandises.

La ducasse promet d'être très brillante.

— *Vol d'une somme de 60 francs.* — Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits chez M. Edouard Debuscher, rue de La Latte, et ont enlevé une somme de 60 fr. déposée dans une garde-robe. Vers 2 heures 1/2 du matin, Mme Debuscher, entendant du bruit dans la première salle de la maison, réveilla son mari ; celui-ci était à peine levé qu'il entendit la fenêtre donnant sur la rue se refermer avec bruit.

Descendu, il trouva tous les vêtements renfermés d'ordinaire dans la garde-robe, au milieu de la salle, dans le plus grand désordre, et il constata qu'on avait fait main basse sur une somme d'argent déposée dans un coin du meuble.

Le vol, à n'en pas douter, a été commis par une ou plusieurs personnes connaissant bien la maison et les habitudes des locataires. Les voleurs s'étaient emparés de la clef déposée sur la cheminée, ils ont pu opérer alors facilement.

Ce n'est qu'après avoir entendu M. Debuscher se lever qu'ils auront pris précipitamment la fuite, en laissant les effets d'habillement qu'ils n'avaient pas eu le temps d'empaqueter.

La gendarmerie d'Halluin est venue mardi matin à Roncq pour s'occuper de cette affaire.

Marcq-en-Barœul. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira pour la session ordinaire de mai, vendredi à 6 heures du soir, pour la nomination des commissions.

— *Bijoux trouvés sur le car à vapeur.* — M. Pouillie, conducteur au tramway à vapeur a trouvé, dans une de ses voitures, sur la ligne J, de Lille à Marcq, mardi vers onze heures du matin, un écrin renfermant neuf montres en or et argent. Ce brave agent s'est empressé de remettre sa trouvaille au bureau de la compagnie.

Bondues. — *Assistance médicale gratuite.* — La liste des indigents pouvant en cas de maladie être assistés est déposée jusqu'au 10 juin prochain au secrétariat de la Mairie où l'on peut en prendre connaissance.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La préfecture du Nord. — Nous recevons de notre correspondant particulier de Paris le télégramme suivant :

« Paris, 19 mai. — Le mouvement préfectoral en préparation sera terminé samedi prochain : il aura pour point de départ le passage de certains préfets dans l'administration des finances, mais il n'aura pas l'étendue qu'on lui a attribuée dans certains journaux. Il ne serait point cependant dépourvu d'importance, eu égard à la personnalité des fonctionnaires déplacés.

» Contrairement à ce qu'on avait annoncé, ce mouvement n'aurait pas pour point de départ la mise en disponibilité de M. Vel-Durand. Après une minutieuse enquête, le ministre de l'intérieur aurait décidé le maintien du Préfet du Nord, du moins jusqu'à nouvel ordre.

» Au dire de la *Liberté*, les détails fournis d'autre part sur certains déplacements de préfets ne seraient pas corroborés par les faits. »

A l'Union artistique du Nord. — L'exposition de l'Union artistique du Nord s'est terminée, mardi, par le tirage de la tombola dont voici les numéros sortis :

Les numéros 4.035 gagnent *Contemplation*, tableau à l'huile, Mme Moreau de Tours ; 5.997, *Mort d'Orphée*, gravure, d'après Baudry, par *l'Patriot* ; 4.474, *Rappel des glaneuses*, gravure d'après J. Breton, par Damman ; 7.011, *Chez la fleuriste*, peinture à l'huile, par Mlle C. Bouffay ; 8.988, *Retour à la ferme*, gravure, d'après Troyon, par Jeannin.

2.456, *Gentilshommes Vénitiens*, gravure, d'après Bellin, par Cieuzy ; 3.396, *Un chemin à Cayeux*, peinture à l'huile, par E. Petitjean ; 5.704, *Le Nid*, gravure, d'après Boucher, par Champollion ; 655, *Glorification de la Loi*, gravure, d'après Baudry, par Flammang ; 108, *Route de la Réserve*, peinture à l'huile, par Menta ; 353, *Les Bergers d'Arcadie*, d'après Le Poussin, par Lamotte.

2.409, *La Justice de Trajan*, d'après Eug. Delacroix, par Mordant ; 313, *Œufs sur le plat*, peinture à l'huile, par Declercq ; 3.257, *Le Fou*, lithographie, d'après Frans Hals, par Bahuet ; 8.536, *La Glaneuse*, lithographie, d'après J. Breton, par Guillou ; 9.301, *Tête de Christ*, image, par Loiseau-Bunneau ; 1.789, *Sous bois*, tableau à l'huile, par Frère.

LES PROTESTATIONS

contre les élections municipales

A LILLE

Les protestations suivantes ont été déposées à la préfecture :

M. COUSSEMENT. — La première proteste contre l'élection de M. Charles Coussement, marchand de journaux, à tort proclamé élu dans le scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

« Par suite, en effet, d'une erreur matérielle, il a été attribué à M. Coussement 13,517 suffrages dans le recensement général, alors qu'en réalité il n'en avait obtenu que 13,017. Or, ce nombre de voix est inférieur à celui obtenu par plusieurs autres candidats et notamment par M. Charles Desurmont Schneider, qui, ayant reçu 13,261 suffrages, arrivait trente-sixième dans le résultat du scrutin et devait être proclamé élu. »

En conséquence, on demande au Conseil de préfecture « de dire et juger qu'il lui M. Charles Coussement a été proclamé élu, annuler son élection et, rectifiant l'erreur commise, proclamer élu en ses lieu et place M. Charles Desurmont Schneider. »

M. LEPOUTRE. — La seconde concerne M. Auguste Lepoutre, *négociant, élu conseiller municipal* de la ville de Lille dans le scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

« Par jugement du tribunal de commerce de Lille, en date du 20 août 1880, M. Lepoutre a été déclaré en faillite, et s'il a été déclaré excusable, il n'a pas obtenu sa réhabilitation.

» Il ne peut, par suite, aux termes de l'article 21 de la loi du 5 mars 1889, être nommé à aucune fonction élective. »

En conséquence, on demande au Conseil de préfecture « d'annuler pour cause d'incapacité l'élection de M. Lepoutre. »

M. LESAFFRE. — La troisième concerne l'élection de M. Lesaffre, conseiller prud'homme, élu conseiller municipal de la ville de Lille dans le scrutin de ballottage du 10 mai dernier.

« Le sieur Lesaffre est inscrit en tre catégorie sur la liste du Bureau de bienfaisance et reçoit cinq pains par semaine et 3 fr. par mois.

» Il ne pouvait donc être élu conseiller municipal, aux termes de l'art. 32 § 3 de la loi du 5 avril 1884, et son élection doit être annulée. »

QUATRE AUTRES CONSEILLERS. — Enfin la quatrième protestation vise quatre conseillers : MM. Dupied, Delory, Ghesquière et Samson.

L'annulation de leur élection est demandée en vertu de l'article 32 de la loi du 5 avril 1884, parce que, ne payant pas de contributions directes, ils ne participent point aux charges communales.

A DUNKERQUE

Le sous-préfet de Dunkerque a expédié à Lille le dossier *relatif aux protestations d'un groupe d'électeurs* sur les élections municipales qui ont eu lieu en cette ville les 3 et 10 mai.

L'annulation des élections est, paraît-il, demandée à M. le Préfet du Nord.

Concerts et Spectacles

Le concert de la « Cœcilia roubaisienne » à l'Hippodrome. — *Nous ne nous étions pas trompé, en annonçant, dans un de nos derniers numéros, que le concert organisé par la Cœcilia roubaisienne présenterait un intérêt exceptionnel.* Mais nous regrettons vivement que l'appel adressé par cette vaillante société aux amateurs de musique si nombreux dans notre ville n'ait pas été mieux entendu.

A ces derniers nous disons hautement qu'ils doivent regretter eux-mêmes de n'avoir pas répondu à cet appel. Ils ont d'abord, d'une façon bien inopportune, laissé passer l'occasion de manifester leur sympathie à une société qui la mérite, à juste titre, par ses persévérants et généreux efforts que font ses membres pour développer de plus en plus leur culture artistique et défendre énergiquement et avec honneur la bonne réputation musicale de Roubaix dans les concours où ils prennent part. Ils se sont ensuite privés du plaisir d'assister à une soirée vraiment intéressante, dont les auditeurs malheureusement trop peu nombreux garderont un agréable souvenir.

C'est la *Fanfare du Centre* qui a ouvert le concert par l'exécution d'un Allégro militaire et d'une sélection sur la *Reine de Saba* de Gounod. Cette société, dirigée avec sûreté et energie par M. Albert Duhamel, a fait preuve des précieuses qualités qui donnent les meilleures espérances pour l'avenir, lorsqu'elle aura complété ses cadres.

M. J. Noté, qui avait, la veille, obtenu le plus éclatant succès en chantant la *Favorite* à l'Opera, a provoqué un enthousiasme délirant avec sa voix d'une si puissante et si pénétrante sonorité et avec sa merveilleuse *manière de s'en servir. A chaque fois les rappels, les bis se sont fait frénétiquement entendre dans la salle. Lecteurs* qui n'étiez pas là, vous en serez, je le regrette ! Une magnifique palme lui a été offerte et le président de la *Cœcilia* la prié d'accepter une médaille en souvenir de son gracieux et précieux concours.

M. A. Duhamel a affirmé de nouveau son talent de violoniste par une exécution qui a été très applaudie. Il a aussi reçu du président de la *Cœcilia* une médaille commémorative.

Grand succès aussi pour M. Wattecamps qui joint à une manière exquise de dire les scènes comiques un remarquable talent de chanteur. Le public lui a fait une chaleureuse ovation.

M. Paul Rostichet mérite également une mention sincèrement élogieuse comme pianiste-accompagnateur.

Que dirons-nous de la *Cœcilia* elle-même ? Elle a fait un grand pas dans la perfection depuis la répétition dont nous avons rendu compte. L'exécution de ses chœurs a été appréciée très favorablement et a provoqué des applaudissements unanimes bien mérités et a valu un double rappel à son dévoué directeur, M. Paul Fournier. Elle lui donne droit de concevoir les plus sérieuses espérances pour un brillant succès dimanche prochain à Meaux. Les répétitions qu'il lui reste à faire donneront à son interprétation encore plus de cohésion et *d'homogénéité*. Nous recommandons à ses membres de ménager leurs forces et d'observer la plus grande sobriété possible et leur dicons en toute sincérité : Courage et confiance dans le succès.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 19 mai.* — SINGULIÈRE FANTAISIE. — En passant près de la boulangerie Delnatte, rue de Tourcoing à Roubaix, le 12 mai vers sept heures du soir, un certain Alois Desmet, 26 ans, chauffeur, s'était amusé à briser l'une des vitres de l'étalage. Mme Delnatte sortit pour adresser une observation au monsieur, lequel lui allongea un coup sur l'épaule.

M. Delnatte se montra à son tour; *mais alors qu'il* avait saisi Desmet pour le maintenir en attendant l'arrivée de la police, celui-ci se dégagea brusquement lui porta plusieurs coups de poing sur la tête et le renversant, il prit la fuite. L'individu fut néanmoins arrêté le soir même, traduit en correctionnelle il est condamné à deux mois de prison.

Le **Cercle des Etrangers**, à Mons, est le seul casino belge où l'on ne fume pas aux tables de roulette. On peut se faire inscrire par correspondance. 6307—41874

NORD

Nominations dans les douanes. — M. Louvet, lieutenant des douanes à Comines, est admis à la retraite.

M. Pontoise, lieutenant à Fives, est nommé à Comines

M. Besrect, lieutenant à 2.400 fr. à Roncq, est nommé à 2.400 à Fives.

M. Joly, lieutenant à Baisieux, est nommé à Roncq.

M. Leroy, sous-lieutenant à Sailly-sur-la-Lys, est nommé à Baisieux.

Cassel. — *Maire depuis 48 ans.* — M. Desmyttère, maire depuis 48 ans, qui avait été réélu dimanche, à l'unanimité des voix, a décliné la nouvelle marque de confiance qui lui était donnée, en raison de son grand âge.

Dans une lettre adressée à ses électeurs, M. Desmyttère a fait connaître les motifs de sa résolution.

M. Desmyttère était l'un des doyens des maires des chefs-lieux de canton de France. Un décret du roi Louis-Philippe l'avait nommé à la mairie de Cassel, en janvier 1848. *Après la chute du gouvernement de Juillet* et l'introduction du suffrage universel, ses concitoyens lui continuèrent leur confiance, et, depuis cette époque, ce mandat lui avait été renouvelé sans aucune interruption pendant ces 48 années.

Il faut ajouter qu'il avait toujours obtenu l'unanimité, et que jamais aucune liste ne fut opposée à la sienne.

Le déplacement du F.·. Bodelle. — La population de Grand-Fort-Philippe, qui, le 3 mai, a donné un si magnifique témoignage de sympathie à son respectable curé, M. l'abbé Pitto, en l'élisant en tête de la liste municipale, a appris, avec une légitime satisfaction, le changement du F.·. Bodelle, l'instituteur qui a tant fait parler de lui ces derniers temps.

Le F.·. Bodelle est nommé instituteur à Bauvin, canton de Seclin.

Un grand incendie à Douai. — Le feu s'est déclaré, mardi, entre minuit et une heure du matin, dans un des magasins de bois de la maison Hanote, faubourg de Valenciennes, à Douai. L'alarme a été donnée par des voisins qui, pour attirer plus vite l'attention, ont tiré plusieurs coups de fusil.

Fort heureusement, M. Wauthy, fondeur, son fils et plusieurs ouvriers accourrent avec une pompe. M. Wauthy, se rendant immédiatement compte du danger, s'occupa avec ses hommes de couper le bâtiment qui reliait le foyer de l'incendie au corps de logis. Grâce à cette présence d'esprit, l'habitation a pu être préservée.

Les dégâts sont très importants Toutefois, deux magasins ont échappé au désastre.

A midi, l'on était rassuré; cependant les pompiers et les soldats sont restés en permanence sur les lieux du sinistre.

Le feu dans un bateau à Valenciennes. — **Deux enfants brûlés.** — Les époux Batez, mariniers, quittaient, lundi à 8 heures du matin, leur bateau, amarré près du pont Jacob, à Valenciennes, pour aller faire une course en ville. Ils y laissaient leurs quatre enfants.

L'aîné, âgé de quinze ans, voulut rallumer le poêle, en arrosant le charbon avec du pétrole. Mal lui en prit, le liquide s'enflamma et communiqua le feu à des vêtements qui séchaient sur une chaise.

Des déchargeurs, qui se trouvaient sur le quai, voyant des flammes sortir de la cabine, sautèrent sur le bateau, et l'un d'eux, Eloi Mériaux, qui a déjà accompli plusieurs actes de dévouement, parvint à sauver les quatre enfants en les hissant par la trappe.

Le jeune imprudent et une petite fille ont été brûlés aux jambes; tous deux ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Les autres enfants n'ont aucune brûlure.

L'incendie a été facilement éteint.

PAS-DE-CALAIS

Nominations judiciaires. — Sont nommés juge : à Arras, M. Marchand, juge d'instruction à Béthune; juge chargé de l'instruction à Béthune, M. Lejardinier, juge de paix à Saint Omer.

Pèlerinage à la Salette

50me ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION

Le Comité des Pèlerinages d'Anvers, organise à l'occasion du cinquantenaire de l'apparition de la Sainte-Vierge à la Salette, un pèlerinage à la Salette; à cette occasion, on visitera aussi les sanctuaires de Montmartre, Paray-le-Monial, N.-D. de Fourvière, la Grande-Chartreuse et Ars.

Ce pèlerinage aura lieu du lundi 24 août au samedi 5 septembre.

Prix des places de Roubaix : 1re classe, 370 fr.; 2e classe, 320 fr. 5 ; 3e classe, 285 fr. 85.

Le comité remboursera 60 fr. en 1re classe, 50 fr. en 2e classe et 40 fr. en 3e classe, si les pèlerins du Nord atteignent le chiffre de 40.

Les prix ci-dessus comprennent les prix des trains, hôtels, logement, repas, voitures, etc.

On ne voyage pas la nuit.

Pour demandes de billets et renseignements plus détaillés, s'adresser à M. R. Besnard, 73, rue Boucher-de-Perthes, à Roubaix.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 19 mai.* — Jeanne Duymelinck, rue de la Fontaine, cour Duguesclin. — Gabrielle Durieu, Hôtel-Dieu. — Louis Desbarbieux, rue des Vosges, maison de Debarbieux. — Philippe Lemarchelier, rue des Fleurs, 57. — Georges Harinkouck, rue Dammartin, 22. — Madeleine et Germaine Lammens, jumeaux rue du Tilleul, 99. — Edmond Vanguchten, rue d'Alger, 32. — *Déclarations de décès* — Léonie Procureur, 36 ans, rue Lannes cour Leriche, 10. — Lucien Hasse, 73 ans, Hospice Civil. —Léon Six, 14 mois, rue Desaix, 41. — Carlos Meurisse, 45 ans, Hôtel-Dieu. — Augustine Carton, 47 ans, rue Chateaubriand, 8. — Alice Cacheux, 7 mois, rue de l'Epeule, 9. — Mathilde Briffeuil, 24 ans, Hôtel-Dieu. — Madeleine Vollekindt, 9 mois, rue Jacquart cour basurel, 18. — Florine Ladsous, 77 ans, Hospice-Civil. — Ferdinand Trentesaux, 31 ans, rue Victor Hugo. — Virginie Cools, 66 ans, rue du Fontenoy, 66. — Virginie Hurlusis, 2 ans 1/2, rue Vaucanson, cour Prouvost, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 19 mai.* — Pierre Bellet, rue de Lille. — Jules Tiberghien, rue de Paris. — Zélia Dhoudt, chemin des Carliers. — Jeanne Denève, à l'Epine. — Lucien Dufourmont, à Ma Campagne. — Jeanne Marchand. — Valentine Defemasure, rue de la Haute-Voie. — Madeleine Desmarcheliez, rue du Virolous. — Bernadette Pollet, rue Quietem. — Blanche Desrumaux, rue de Lille. — Marie Amaurisse, rue de la Croix-Rouge. — *Déclarations de décès.* — Norma Deruytère, 5 ans, rue de la Haute-Voie, 14. — César Ducoulombier, 65 ans, sans profession, rue de Lille, 212. — Floris Fournier, 37 ans, tisserand, rue d'Alsace, 60. — Emile Respaut, 4 mois, rue de la Marlière. — Jules Leplat, 74 ans, sans profession, rue du Petit Caporal. — Henri Bouillet, 4 jours, rue de la Croix-Rouge. — Léonie Plouys, 36 ans, sans profession, rue des Poutrains, 117. — Albert Esterman, 6 mois, rue du Redan. Henri Delescluse, 1 an, sentier du Hallage.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles HASSE-DEPOTTER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Adrien-Joseph HASSE, décédé à Roubaix, le 18 mai 1896, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés considérer le présent avis comme en tenant lieu et ne bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice civil, rue de l'Hospice, à 8 heures 1/4.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 21 mai 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Eugénie MEURISSE, épouse de M. Léon DUTHOIT, pieusement décédée à Roubaix, le 22 mai 1896, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La grève de Verviers. — Le Syndicat des fabricants vient de rompre, sans espoir de retour, les négociations entamées en vue de la reprise du travail.

En présence de cette décision, le Conseil de l'Industrie et du Travail a formulé deux ordres du jour qui ont été envoyés aux parties en cause.

Celui voté par les conseillers patrons exprime le vœu « de voir les ouvriers reprendre le travail en s'adressant à leurs patrons respectifs et en obtenir les tarifs satisfaisants pour le tissage à deux métiers ; engage d'autre part les industriels à examiner s'il ne serait pas équitable d'accorder une augmentation d'heures de travail aux tisserands travaillant à deux métiers-vitesse, comme certains industriels l'ont déjà fait. »

Le second ordre du jour, voté par les conseillers ouvriers, est ainsi conçu :

« Les membres ouvriers de la 1re section du Conseil de l'industrie et du Travail,

» Considérant que la Fédération des tisserands a admis le principe des deux métiers, regrettent que le Syndicat des fabricants n'ait pas reconnu un principe équivalent, consacrant la reprise du travail; et émettent le vœu que les fabricants s'engagent à reprendre leurs anciens ouvriers. »

Menin. — *Exploits d'un tailleur de pierres.* — Depuis plus d'un an, Félix Omez, âgé de 36 ans, né aux environs de Courtrai, et ayant demeuré en dernier lieu à Roncq, au Blanc-Four, était parvenu à faire de nombreuses dupes à Menin et aux Baraques, en se faisant livrer, pour le compte de son prétendu patron et en sa qualité de chef de chantier, toutes sortes de provisions, pain, viande, légumes, etc. D'autres fois, il se disait envoyé par des personnes connues, et se recommandait même du nom de l'agent Lambert.

Depuis quelques mois il n'avait plus été vu à Menin ; mais lundi après-midi, l'agent *Lambert, qui sortait de* l'Hôtel-de-Ville, l'aperçut tout-à-coup au coin de la rue de Courtrai ; il appela l'un de ses collègues et tous deux se mirent à la poursuite de l'escroc qui ne put être rejoint qu'après une longue course.

Son affaire ne traîna pas en longueur, car, mardi matin, il était condamné, à Menin même, par le tribunal de police, à passer quatre années à la colonie agricole de Merxplas.

— *Au tribunal de police.* — La gendarmerie avait arrêté lundi, du chef de vagabondage, Constant Opsomer, âgé de 66 ans, né à Lendeledé; le malheureux a été également condamné à la même audience, à 2 ans de colonie agricole.

Ledeghem. — *Pris pour un autre.* — Un jeune soldat du 68e de ligne, Jean Demeyer, était revenu en congé chez ses parents, à Ledeghem, hameau St-Pierre. Lundi vers minuit, accompagné d'un camarade, il entrait dans un estaminet ou se trouvait encore entre autres consommateurs, Camille Vandekende, écangueur, lequel avait une violente querelle avec deux autres jeunes gens, Richard Vanbutseele et Léon Vaneebelaere. Aveuglé par la colère, Vandekende tira son couteau et, croyant frapper sur ses adversaires, enfonça la lame jusqu'au manche dans le dos du pauvre soldat.

Le blessé, dont l'état est grave, a reçu les soins du docteur Justin Deraedt, bourgmestre de Ledeghem.

La foire aux chevaux de Deynze. — La première foire aux chevaux de Deynze, qui a eu lieu dimanche dernier, a obtenu un franc succès : sept cents chevaux ont été offerts en vente. Plus d'un quart ont trouvé des acquéreurs.

A la suite du succès obtenu il a été décidé que la foire aux chevaux aurait lieu chaque année le dernier dimanche de mai.

AU VÉLODROME ROUBAISIEN

A peine les émotions de la magnifique journée de dimanche dernier au Vélodrome sont-elles calmées que déjà on nous annonce une nouvelle réunion sensationnelle pour le lundi de la Pentecôte, 25 courant.

Houben, l'illustre coureur belge qui est seul la gloire de battre, en 1895, Zimmerman, le premier sprinter du monde, et qui battit tour à tour dans la saison d'hiver 1894-95 les meilleurs coureurs français de l'époque, Médinger, Jacquelin, Maurice Farman, fera lundi sa rentrée sur piste au Vélodrome de Roubaix. Il se rencontrera dans un match ou dans une course avec Macdonald, le second sujet du fameux team américain arrivé en France il y a deux mois sous la conduite de Tom Eck, le manager le plus connu de l'Amérique, l'entraîneur de Johnson et de Sanger, les dignes émules de Zimmerman.

La réunion, dont nous publierons demain le programme, sera complétée par une course d'équipes à la suite d'un défi entre Outrieux, de Roubaix, Grotard, et Perrot de Lille, et Landon, Ransson et Lombard, d'Amiens, six coureurs bien connus des Roubaisiens par leurs victoires nombreuses depuis l'année dernière dans nos courses régionales, une course scratch juniors, une course de primes et enfin un handicap pour mettre aux prises dans une même épreuve tous les vainqueurs de la journée.

***

A la suite de la poussée qui s'est produite dimanche dernier au Vélodrome à cause de l'ouverture des portes à 2 heures 1/4 au lieu de 2 heures, l'administration a l'honneur de prévenir le public que les mesures les plus rigoureuses seront prises désormais pour éviter pareil inconvénient.

LES PROPOS DE ROSALIE

Filet, sauce marchand de vin. — Gelée de viande au vin blanc. — De l'arrangement du salon et des bibelots qui peuvent l'orner. — Tables de peluche. Jardinières économiques. — Pour empêcher les bas et chaussettes de laine de se rétrécir au lavage.

Nous sommes toujours en quête de cuisines nouvelles n'est-ce pas mes chères nièces, et une recette peu connue est généralement bien accueillie. La variété dans la préparation des aliments est précieuse pour exciter les appétits alanguis, et sans être malade, on se lasse bien vite de manger toujours la même chose.

Tenez, connaissez-vous la sauce dite marchand de vin? Elle rentre dans la cuisine simple et facile et elle peut être employée avec avantage dans bien des cas, soit pour accompagner un morceau de bœuf, filet ou rosbif, soit pour utiliser les reliefs d'un rôti.

Le filet marchand de vin est un mets presque classique, que les vieilles cuisinières réussissent à merveille. Vous en pourrez faire l'essai, car en voici la recette : Vous mettez dans une casserole un bon morceau de beurre, vous faites un roux blond que vous mouillez de vin blanc, coupé de bouillon pour un tiers. Vous ajoutez quelques champignons coupés en rondelles, vous assaisonnez de sel, poivre, le goût doit être relevé ; puis vous laissez bouillir une heure environ, pour ôter un peu l'âcreté du vin. Cette sauce ressemble beaucoup à celle des rognons sautés, mais elle est plus acide, avec un goût de vin plus prononcé.

Si la sauce est destinée à utiliser les restes d'un rôti de bœuf, on a soin de mettre la viande, coupée en tranches, à réchauffer dans la sauce une demi-heure avant de servir.

Si le rôti est chaud, on verse tout simplement la sauce dessus et on arrange les champignons avec goût autour du filet.

Rien n'est plus vite fait, comme vous le voyez, que cette sauce : elle peut donc rendre souvent de grands services ; de plus, comme elle est fort excitante, elle plaît généralement.

***

Je vous ai déjà donné, à l'occasion de la recette de la galantine, la manière d'obtenir de bonne gelée de viande. L'une de vous me réclame aujourd'hui la gelée de viande au vin blanc. Soyez satisfaite, ma nièce, voici sa préparation :

La gelée de viande au vin blanc peut se faire de deux façons, ou seule, ou avec la viande qu'elle doit accompagner sur la table.

Dans ce dernier cas, elle s'obtient par l'addition de couennes de pied de veau et un mouillage de vin blanc pour moitié à la cuisson du mets.

Seule, elle se confectionne avec un jarret de veau, des débris de volaille crue, s'il est possible, et toujours du pied de veau. On fait bien dorer ces viandes sur le feu, puis on ajoute des couennes fraîches, de l'oignon, un peu de carottes, un bouquet garni, le sel et les assaisonnements qu'on aime. On mouille d'eau d'abord, puis on rafraîchit avec du vin blanc à mesure que l'évaporation se fait. Il faut quatre heures environ de cuisson. Il ne faut plus mettre de vin pendant la dernière demi-heure. Il n'aurait pas le temps de cuire et rendrait la gelée acide.

Dans les deux cas, il faut clarifier la gelée à l'œuf, après l'avoir passée, pour enlever tous les os et débris, dans un linge mouillé qui a pour but d'arrêter la graisse.

Cette clarification se fait de la façon suivante : prenez deux blancs d'œufs, battez les comme pour la neige, délayez-les peu à peu avec votre jus, mêlez ce mélange sur le feu et remuez-le jusqu'à ce qu'il soit près de bouillir ; retirez alors la casserole sur le coin du fourneau, couvrez-la avec du feu dessus.

Quand les blancs vous paraissent cuits, ajoutez le jus d'un citron, votre gelée sera clarifiée. Laissez-la alors tiédir, et passez-la une seconde fois à travers une serviette fine. Vous descendez votre gelée à la cave pour la faire prendre. Si vous êtes en été, vous entourez votre moule ou le récipient quelconque qui contient votre jus, de morceaux de glace.

Cette gelée est délicieuse, elle se sert avec les viandes froides, veau, bœuf, pâté, etc.

***

Les vraies femmes parfaites, me répétait une vieille grand'mère, ne doivent pas se trouver plus dépaysées à leur salon que dans leur cuisine, et c'est un art véritable que de savoir tenir sa place dans l'un comme dans l'autre endroit.

La bonne ménagère ne saurait tuer en nous la femme d'esprit, et l'on peut fort bien cuisiner comme Brillat-Savarin et causer avec charme.

Soyons donc des femmes parfaites, et laissant froid notre excellente gelée au vin blanc, passons un instant au salon, afin que je puisse donner à l'une de mes nièces les quelques modestes conseils qu'elle me réclame; aussi bien, ils pourront vous être utiles à vous aussi, mes nombreuses petites amies.

« J'ai, m'écrit-on, un salon à garnir, et je voudrai savoir un peu quels sont les petits bibelots qui peuvent y trouver place, soit pour l'ornementation des coins, de la table; et, pour cette même table, où doit-on la placer? »

Les bibelots ! ah ! voilà bien ce nous nous montrons femmes. Que nous aimons cela, n'est-ce pas?